

**PROCÈS VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC QUENOUILLE
(APLQ)
TENUE À L'AUBERGE LE P'TIT BONHEUR,
DIMANCHE LE 27 JUIN 2010**

1- Présentation des membres du conseil d'administration et de leurs fonctions respectives

Guy Charbonneau agit comme président, Lorraine Meunier assume le rôle de vice-présidente, Yolande Blanchard agit comme trésorière, Louise Bouthillier assume le rôle de secrétaire. Michel Galataud, Benoit Huet et Pierre Tardivel assument les fonctions de conseillers. M. Paul Brossard a démissionné en cours d'année et a alors été remplacé par le substitut, Benoit Huet.

2- Hommage et remerciements à l'ex-président démissionnaire Paul Brossard.

Mme Lorraine Meunier, vice-présidente, rend hommage à l'ex-président et membre démissionnaire, Paul Brossard, qu'elle a côtoyé pendant plusieurs années, alors qu'elle était membre du conseil d'administration. Elle souligne plus de 25 années d'engagement de M. Brossard au sein du conseil de l'Association et fait état de l'ensemble de ses réalisations (revitalisation des rives, fosses septiques, barrage, règlements, etc.). Elle le remercie pour son dévouement, au nom des membres et riverains du Lac Quenouille. L'auditoire applaudit, rendant hommage à M. Brossard.

3- Quorum et avis d'assemblée

L'assemblée ayant été dûment convoquée, et le quorum étant atteint, l'assemblée est régulièrement tenue. L'assemblée débute à 9h10 avec 70 personnes présentes, dont 60 membres en règle.

Sont soulignées les présences de Madame Berthe Bélanger, mairesse de la municipalité de Val-des-Lacs et de Madame Danièle Lagarde, mairesse de la municipalité de Lac-Supérieur.

4- Adoption de l'ordre du jour

AG-10-01

Sur proposition de Mme Nicole Ranger, appuyée par M. Guy Lépine, l'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes dans l'ordre et le titre des points : le suivi sur les fosses septiques est intégré au point 8, le point 9 devient parole à la municipalité de Lac Supérieur, le 12 devient Varia et suggestions des membres, le point 15 devient Conclusion de la rencontre et le dernier point devient le point 16, soit Levée de l'assemblée. Dans varia, les sujets seront Communications, Mise à l'eau des bateaux par l'accès du chemin Laurin, pétitions et documents. Adoptée à l'unanimité.

5- Salutations de M. Guy Lépine, directeur du Centre du Père Sablon.

Monsieur Lépine souhaite la bienvenue aux membres. Il informe les membres sur les activités de l'Auberge du P'tit Bonheur. L'Auberge est un organisme sans but lucratif, qui n'accueille que des enfants, soit des groupes d'écoliers durant l'année scolaire et des jeunes campeurs de la fin juin à la mi-août. Il indique que les bâtiments du camp Jeune Air sont présentement en rénovation et que des corrections majeures seront apportées aux systèmes de traitement des eaux usées. Louise Bouthillier, la secrétaire, remercie l'Auberge du P'tit Bonheur et son représentant, M. Lépine, au nom de l'Association, pour l'accueil à titre gracieux, dans ses locaux, pour la tenue de l'assemblée générale annuelle.

6- Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 14 juin 2009

La secrétaire relate les différents points du procès-verbal. Concernant les suivis relatifs aux propositions de l'assemblée générale de juin 2009, Guy Charbonneau, président, précise que le plan quinquennal de la MRC des Laurentides ne sera disponible qu'en 2011. Il informe sur les communications qu'il a eues avec Transports Canada. Un membre fait part de ses inquiétudes concernant le développement de marinas pour les terrains bâtis sur les bassins versants; un autre membre indique que des normes existent pour limiter le nombre d'embarcations dans une marina.

AG-10-02

Sur proposition de Mme Lise Renaud, appuyée par M. Jean-Michel Montaruli, le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 juin 2009 est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

7- Évolution du dossier du barrage du Lac Quenouille

8- Prise en charge de l'entretien, de l'entreposage, de l'installation et du retrait des bouées de navigation par les municipalités à compter de l'année 2010. (Parole à la Municipalité de Val-des-Lacs)

Guy Charbonneau invite Mme Berthe Bélanger, mairesse de Val-des-Lacs, à faire le bilan de la situation pour le barrage et les bouées. Mme Bélanger indique que M. Denis Tremblay est le conseiller en environnement pour Val-des-Lacs. Le barrage est maintenant la propriété de Val-des-Lacs. Un inspecteur vérifie le barrage à tous les jours pour assurer un niveau d'eau adéquat. Des corrections devront être apportées au barrage car un bloc de ciment est fissuré. Il faut toutefois obtenir l'approbation des deux autres municipalités pour entreprendre les travaux; elle s'attend à ce que la réparation soit faite en septembre.

Quant aux bouées, c'est la Municipalité de Val-des-Lacs qui s'occupe dorénavant de leur pose et de leur retrait. Une rencontre a eu lieu avec Transports Canada et l'Association. Un carnet de bord sera requis pour les bouées. Un membre demande si les bouées sont nécessaires. Un membre répond que la réglementation sur la vitesse a été faite pour assurer la sécurité des baigneurs. Il faut prévoir un 400\$ pour chaque bouée devant être remplacée.

Quant à la revitalisation des bandes riveraines, 75 des 78 propriétés fautives ont été visitées, et 17 ont reçu un avis écrit pour se soumettre aux recommandations. Ce n'est qu'à compter de l'an prochain que la Municipalité pourra remettre des amendes avec des lettres d'avocat.

Un membre demande si les municipalités ont vraiment le pouvoir de faire appliquer les règlements. Quant aux installations septiques, les inspections se poursuivent; la Municipalité a constaté la présence de nombreux puisards et se questionne sur la pertinence de demander aux propriétaires concernés de tout changer, compte tenu qu'il pourrait leur en coûter de 15 000\$ à 20 000\$ et que certains propriétaires n'ont pas les moyens financiers pour le faire. Cependant, ce qui est rassurant, c'est qu'il y a une augmentation des demandes de permis pour des réparations d'installations septiques.

9- Parole à la Municipalité de Lac Supérieur

Mme la mairesse, Danièle Lagarde, confirme à une membre, qu'il n'y a aucun projet pour intégrer le 8% des propriétés riveraines du Lac Quenouille, situées dans la municipalité de Ste-Agathe. Une telle recoupe de territoire résulte en perte de taxes foncières pour les municipalités cédantes et peut difficilement se faire.

Quant au barrage, Mme Lagarde entrevoit une taxe de secteur pour payer les réparations requises pour le barrage.

Mme Lagarde rassure à l'effet qu'aucune démarche ne sera faite par son équipe pour obtenir un accès public au Lac Quenouille. Les membres applaudissent. Elle fait état des problèmes de destruction des rives du Lac Tremblant, causés par les waveboats¹, et des problèmes du myriophylle à épis du Lac Supérieur, rendant même impossible une baignade dans ce lac. Quant au lac Quenouille, sa faible profondeur le rend particulièrement vulnérable. Un membre souligne avoir constaté une montée de l'herbe dans le lac.

Quant à la revitalisation des bandes riveraines, une lettre est envoyée dans un premier temps. Puis lors du 2^e avis, une amende de 500\$ est imposée. Si un 3^e avis est requis, alors l'amende est de 1 000\$.

Pour les installations septiques, Mme Lagarde précise que la loi Q2R8 permet aux municipalités de faire les travaux requis et de réclamer le remboursement des frais aux propriétaires fautifs. Il n'y a aucune tolérance à l'égard des puisards.

10- État de santé du lac- suivi des analyses réalisées par des biologistes

Pierre Tardivel, conseiller, rappelle que l'Association participe au réseau de surveillance des lacs. Des échantillons de l'eau du lac ont été analysés à trois reprises au cours de l'année 2009. Les résultats sont bons, en ce sens que les résultats sont stables. En 2010, des échantillons seront prélevés le 15 juin, le 18 juillet et le 24 août.

¹ Un waveboat est un bateau propulsé par jet-skis.

Des membres font part d'observations de masses de plantes flottantes et de différences dans la clarté de l'eau entre la semaine et la fin de semaine. Un membre est d'avis que c'est davantage le phosphore que le nombre de bateaux sur le lac qui serait la cause principale du vieillissement du lac.

11- Projet de « sentinelles » pour surveiller les activités et signaler toute situation pouvant influencer sur la santé du lac (Lorraine Meunier)

Lorraine Meunier, vice-présidente, invite les membres intéressés à agir comme sentinelles, à venir donner leurs coordonnées à la fin de la rencontre. Les sentinelles sont des personnes responsables de signaler toute anomalie de type environnemental au niveau du lac. Une rencontre de formation des sentinelles sera planifiée par le Conseil de l'Association.

12- Varia et suggestions des membres

Communications/accès pour la mise à l'eau des bateaux

Mme Linda Loranger demande à prendre la parole concernant l'accès pour la mise à l'eau par le chemin Laurin. Mme Loranger signale qu'elle est propriétaire du parcours de ski nautique dans la baie creuse depuis plus de 20 ans. Au début du mois de mai, elle a été approchée pour acheter le terrain de la montée Laurin, servant habituellement pour la mise à l'eau des bateaux. Elle et M. Jeff Rosen ont signé le contrat d'achat. Elle indique que leur intérêt pour l'acquisition de ce terrain est surtout celui d'éviter qu'il soit acheté par un développeur. Elle dément la rumeur voulant qu'elle ait l'intention de démarrer une école de ski nautique et celle indiquant qu'ils aient conclu une entente avec Thibault Marine pour faire l'essai de bateaux sur le lac Quenouille. Toutefois, Mme Loranger et Monsieur et Madame Rosen confirment leur intention de continuer à accommoder les riverains du Lac Quenouille afin de permettre la mise à l'eau de leurs bateaux; à cette fin, ils feront toutefois signer une clause de dégagement de responsabilité par les personnes utilisant cet accès, malgré qu'ils aient pris une assurance responsabilité civile. Les gens intéressés sont priés de contacter Mme Marlene Rosen au numéro de téléphone suivant : (819) 321-2093.

Un membre demande si les propriétaires vont s'assurer que les remorques et les bateaux ont été lavés avant de les mettre à l'eau. M. Rosen confirme qu'il fait la mise à l'eau de bateaux pour une vingtaine de riverains. Il précise les conditions pour la mise à l'eau des bateaux afin qu'il y ait un meilleur contrôle.

M. Jean Délisle² prend ensuite la parole. Il insiste sur le fait que l'accès au lac par la montée Laurin est de nature privée et affirme que Monsieur Rosen utiliserait cette descente à des fins commerciales. Or, le droit de passage en serait un limité à un passage à pied, selon les registres fonciers qu'il aurait consultés. M. Délisle dit avoir entamé des démarches afin que la vente de l'accès soit annulée.

² Avant l'achat de l'accès par Mme Loranger et M. Rosen, c'est M. Délisle qui a géré la circulation sur l'accès du chemin Laurin.

Un membre demande si d'autres accès pour la mise à l'eau sont possibles. Il y aurait l'accès par le chemin Rivest, qui est clôturé et difficile d'accès. Un autre membre indique qu'il faut faire appel à la responsabilité individuelle plutôt qu'à des recours de nature juridique.

Pétitions

Deux pétitions circulent actuellement entre les riverains du lac Quenouille. Ces pétitions ne sont aucunement initiées par le Conseil de l'Association; la vice-présidente, Lorraine Meunier, rappelle que le rôle de l'Association est de représenter les intérêts de tous ses membres et non de prendre parti. Il y en a une proposant de réduire à 50 HP la force des moteurs et une autre laissant libre accès à tous les bateaux.

Le président, Guy Charbonneau, relate une rencontre avec M. Giroux, de Transports Canada, au cours de laquelle on lui a expliqué qu'aucune réglementation nouvelle pour la navigation ne peut entrer en vigueur à moins que les riverains ne soient confrontés à un problème majeur, comme celui qui prévaut au Lac Supérieur.

Un membre résidant depuis trois ans considère, pour sa part, que le lac est tranquille et suggère plutôt que le Conseil fasse des démarches afin que soit assurée la disponibilité de produits biodégradables chez les commerçants du secteur. Un autre membre dit qu'« il ne faut pas attendre que le lac soit malade pour agir. ». Un autre membre reconnaît que les lois fédérales sont difficiles à changer et pense que les bateaux ne sont pas un enjeu majeur pour le lac Quenouille. Un autre membre formule une proposition qui ne sera toutefois pas appuyée : il aurait voulu obtenir l'appui des municipalités afin qu'un règlement précise des horaires pour l'utilisation des embarcations bruyantes (motomarines, bateaux de ski nautique, waveboat). Une membre indique que le problème ne se pose que de rares fois alors qu'une autre propose qu'il n'y ait pas de bruit de moteur avant 9h00 et après 21h00.

Une question est posée par une membre relativement à la qualité de l'eau dans le secteur du camp Massad. Le représentant du camp Massad s'identifie et manifeste son mécontentement face à une plainte qu'aurait faite le Conseil de l'Association auprès du Ministère de développement durable, de l'environnement et des parcs. M. Charbonneau, le président, indique que des vérifications ont été demandées au ministère pour l'ensemble des camps opérant sur le lac Quenouille. Le représentant du camp Massad précise que 75% des installations septiques de son camp sont conformes et que la qualité de ses eaux de baignade est cotée A. Il demande plus de respect envers son organisme.

Un membre suggère que le Conseil vérifie si des projets de développement prennent forme. M. Charbonneau, le président, a appris que le camp Maromac aurait été vendu à une famille.

13- Dépôt et approbation des états financiers au 31 décembre 2009

La trésorière, Yolande Blanchard, présente les états financiers de l'Association en date du 31 décembre 2009. Un document présentant l'état des résultats et les actifs pour 2009 a été distribué. Dans le paragraphe suivant, les valeurs sont arrondies à la dizaine pour faciliter la compréhension :

Les revenus sont de 2 030\$, dont 1 680\$ proviennent des cotisations des membres. Les municipalités ont offert une aide financière de 350\$ pour soutenir les activités comme la pose et

le retrait des bouées et l'installation des enseignes. Les dépenses les plus importantes sont les frais pour l'assemblée générale, les frais pour la pose et l'entretien des bouées et les frais postaux. Les dépenses totales sont de 880\$, donc il y a un surplus d'opération de 1150\$. Quant au bilan, il y a un solde d'encaisse de 2 200\$ et un compte d'épargne de 2 220\$.

AG-10-03

Sur proposition de M. Albert Cormier, appuyée par M. Jean-Michel Montaruli et adoptée à l'unanimité, l'acceptation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 est adoptée.

14- Ratification de l'absence de nomination de comptables ou de vérificateurs pour l'année en cours

AG-10-04

Sur proposition de M. Brad Liberty, appuyée par Mme Boucher et adoptée à l'unanimité, il est résolu de confirmer qu'aucun comptable ni vérificateur ne soit nommé pour l'exercice en cours.

15- Conclusion de la rencontre

Lorraine Meunier, la vice-présidente, demande aux membres de faire de la publicité auprès de leurs voisins afin qu'ils adhèrent à l'Association. Elle indique qu'elle a fait une imposante mise à jour de la liste des résidents du lac et qu'en cas de catastrophe, elle aimerait que l'Association puisse rejoindre tous les riverains, qu'ils soient membres ou non (300 personnes auraient un droit d'accès au lac). La secrétaire, Louise Bouthillier, encourage les membres à aller visiter les sites web des municipalités afin d'être mieux informés sur les projets et les règlements des municipalités (Les procès-verbaux des réunions des conseils y sont disponibles). Le président, Guy Charbonneau clôt la rencontre et remercie les membres pour leur présence.

16- Levée de l'assemblée

AG-10-05

À midi, la levée de l'assemblée est proposée par Louise Bouthillier et appuyée par Lorraine Meunier.

PV adopté le 10 juillet 2011 et signé par :

Guy Charbonneau
Président

Louise Bouthillier
Secrétaire